Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20261119-2026_11_105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE ET VILAINE)

Délibération n° **2026 - 11 - 105** - Séance du 19 novembre 2026

En exercice : **27**

Présents : **20**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **12 novembre 2026**

Date de l'affichage : **12 novembre 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi dix-neuf novembre à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présent.e.s : PRIZÉ Laurent ; LHERMITTE Hervé ; HUGUENIN Florence ; MARCHERON Bertrand ; GUITTON Bertrand ; GENDROT Rémy ; GÉRARD Pierrick ; LOMMERT Isabelle, RICHARD Dominique ; LE MAGOAROU Anne ; RACAPÉ Sarah ; ABGRALL Julien ; DUMOND Éric ; GAVARD Caroline ; WADIER Typhaine ; VIMONT Anne ; HUBERT Stéphane ; Nadia MEZIANI ; LALOÉ Renaud ; OLLIER Bernard.

Excusé.e.s: MATTEÏ Pauline (pouv à PRIZÉ Laurent) ; LAMBERT Charline (pouv à ABGRALL Julien) ; ROZAT Manon (pouv à LE MAGOAROU Anne) ; CHOMAUD Guillaume (pouv à HUGUENIN Florence) ; SENÉ Rokhaya Dite Daba (pouv à GUITTON Bertrand) ; HEURTEBIZE Hélène (pouv à MEZIANI Nadia) ; VICAIRE Anne (pouv à OLLIER Bernard).

Secrétaire de séance : **Julien ABGRALL**

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION – TITRE RESTAURANT

Monsieur Hervé LHERMITTE, adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 53/2016 du 9 juin 2016 instaurant les titres-restaurant au profit des agents de la commune. Il rappelle également la délibération n° 2026-11-103 modifiant la valeur des titres restaurants et portant la valeur faciale du titre à 7€, avec une participation de la commune de 60 % (soit 4,20 € par titre) et une participation de l'agent de 40 % (soit 2,80 € par titre).

Il indique que le marché de fourniture de titres-restaurant, conclu pour 1 an à compter du 1er janvier 2023 et renouvelable 3 fois, arrive à son terme le 31 décembre 2026.

Il informe donc le Conseil Municipal qu'une nouvelle consultation doit être lancée en vue de la passation d'un marché en procédure adaptée (montant total estimatif du marché sur la période : 168 000€), afin d'assurer la continuité du dispositif à compter du 1er janvier 2027.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20261119-2026_11_105-DE

Les principales caractéristiques de la consultation sont les suivantes :

- La fourniture de titres-restaurant dématérialisés au profit des agents de la commune.
- La consultation est réalisée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.
- Le marché est valable 2 ans renouvelable 2 fois une année, à compter du 1er janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le marché de fourniture de titres-restaurant sous forme de procédure adaptée,
- Indique que les crédits correspondants sont ou seront inscrits au budget de la commune,
- Indique que l'attributaire sera soumis au choix du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance
Julien ABGRALL

Le Maire
Laurent PRIZÉ